

ACTION URGENTE

IRAN. UNE AVOCATE CESSE SA GRÈVE DE LA FAIM MAIS RESTE EN DÉTENTION

Après l'intervention de membres du parlement, l'avocate spécialiste des droits humains Nasrin Sotoudeh a mis un terme à sa grève de la faim le 4 décembre dernier, au bout de 49 jours, les autorités judiciaires iraniennes ayant levé l'interdiction de voyager qui pesait sur sa fille de 13 ans. Cette femme souffre d'une santé fragile due à sa grève de la faim prolongée ; elle doit recevoir des soins médicaux spécialisés. Amnesty International réclame sa libération immédiate et sans condition.

La prisonnière d'opinion Nasrin Sotoudeh a cessé sa grève de la faim au bout de 49 jours, après que les autorités judiciaires ont accepté de lever l'interdiction de voyager qui pesait sur sa fille de 13 ans. Reza Khandan, le mari de Nasrin Sotoudeh, ainsi que plusieurs militants pour les droits des femmes ont rencontré des membres du parlement pour évoquer cette affaire. Ces derniers ont exprimé leurs inquiétudes à la suite de cette réunion, ce qui semble avoir poussé les autorités judiciaires à lever l'interdiction de voyager. Un membre de la Commission parlementaire en charge de la sécurité nationale et de la politique étrangère a déclaré que plusieurs députés prévoyaient de se rendre à la prison d'Evin.

Le 2 décembre dernier, Reza Khandan a affirmé que la santé de Nasrin Sotoudeh s'était détériorée et que celle-ci souffrait de pertes de vision, de vertiges, de tremblements et d'une faible pression artérielle. On ignore si cette femme reçoit une alimentation appropriée étant donné qu'elle sort d'une grève de la faim prolongée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les membres du parlement à prendre des mesures pour garantir la libération de Nasrin Sotoudeh, et rappelez-leur qu'incarcérer un individu ayant exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ou travaillant comme avocat est contraire au droit iranien et au droit international, et met en doute le respect de l'état de droit en Iran ;
- exhortez-les à obtenir des autorités de la prison l'assurance que Nasrin Sotoudeh bénéficie pleinement des soins médicaux spécialisés dont ont besoin les personnes qui ne se sont pas alimentées pendant une longue période, comprenant des consultations avec les médecins indépendants de son choix.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 JANVIER 2013 À :

Président du Parlement

Ali Larijani

Majles-e Shoura-ye Eslami

Baharestan Square, Tehran, Iran

Courriel : a.larijani@parliran.ir

Fax : +98 21 3355 6408

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur,

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader

Islamic Republic Street – End of Shahid

Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : "#Iran leader @khamenei_ir

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Excellence,

Copies à :

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

[Care of] Public Relations Office

Number 4, 2 Azizi Street intersection

Vali Asr Ave, above Pasteur Street

intersection, Tehran, Iran

Courriel : info@dadiran.ir (Objet : FAO

Ayatollah Larijani) ou info_leader@leader.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 197/10.

Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/067/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UNE AVOCATE CESSE SA GRÈVE DE LA FAIM MAIS RESTE EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La levée de l'interdiction de voyager qui pesait sur la fille de Nasrin Sotoudeh intervient après des mois de campagne aux niveaux national et international. Le 4 décembre 2012, au moment où les députés iraniens ont exprimé leurs inquiétudes auprès des autorités judiciaires, Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, s'est dit inquiète pour Nasrin Sotoudeh et a exhorté le gouvernement iranien à relâcher sans délai cette femme et tous les autres militants arrêtés et emprisonnés en raison de leurs activités pacifiques en faveur des droits humains en Iran. Amnesty International prie instamment les membres du parlement iranien à continuer de remplir leur obligation de protéger les droits humains du peuple, soit en modifiant certaines lois et politiques, soit en s'engageant individuellement.

Nasrin Sotoudeh a entamé une grève de la faim le 17 octobre 2012 au matin pour contester le refus des autorités de la laisser voir sa fille de 13 ans et son fils de cinq ans. Cette femme a été transférée vers la clinique de la prison d'Evin, à Téhéran, le 26 novembre et elle s'est vu informer qu'elle devait passer des examens médicaux tous les jours car sa pression artérielle était très faible. Reza Khandan a affirmé qu'elle ne buvait que de l'eau salée ou sucrée depuis le début de sa grève. Le 4 novembre, les autorités ont placé Nasrin Sotoudeh à l'isolement dans la section 209 de la prison d'Evin, qui est contrôlée par le ministère du Renseignement, visiblement afin de la punir. Le 15 novembre, Reza Khandan a signalé que lorsqu'il a essayé de rendre visite à sa femme, il s'est vu répondre qu'elle ne se trouvait pas là alors qu'il avait été prévenu de son transfert depuis le quartier général de la prison vers la section 209. On ignorait où se trouvait Nasrin Sotoudeh jusqu'à ce qu'elle soit renvoyée dans le quartier général le 21 novembre.

Cette femme n'a pu recevoir la visite de sa famille que dans une « cabine », derrière un écran de verre, les autorités pénitentiaires ayant découvert qu'elle avait rédigé sur un mouchoir en papier les termes de sa défense en vue d'une audience au tribunal. Elle n'a pas le droit de téléphoner depuis un an. Le 12 novembre dernier, Nasrin Sotoudeh a pu voir ses enfants seulement pendant quelques minutes et en présence de gardiens. En revanche, Reza Khandan n'a pas été autorisé à voir son épouse. Nasrin Sotoudeh a annoncé à sa famille qu'elle continuerait sa grève de la faim jusqu'à ce que les autorités lèvent l'interdiction de voyager imposée à sa fille. En juillet dernier, Reza Khandan et la fille du couple ont reçu une injonction selon laquelle ils n'étaient plus autorisés à voyager ; cette interdiction semble découler d'une procédure judiciaire intentée à leur encontre.

Le 9 janvier 2011, Nasrin Sotoudeh a été condamnée à 11 ans d'emprisonnement par la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire pour « diffusion de propagande contre le régime » et « agissements contre la sécurité nationale », en raison de son appartenance au Centre de défense des droits humains (CDDH). Cette peine a été réduite à six ans en appel. Nasrin Sotoudeh a nié toutes les accusations portées contre elle, y compris son appartenance au CDDH. Cette femme s'est également vu interdire d'exercer son métier d'avocate et de voyager pendant 20 ans, durée réduite à 10 ans en appel. Depuis son arrestation le 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh est incarcérée à la prison d'Evin, où elle a longtemps été placée à l'isolement. Son état de santé s'est affaibli à cause de trois grèves de la faim qu'elle a entreprises pour protester contre son arrestation et ses conditions de détention. Les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau disposent que les avocats doivent être autorisés à exercer leurs activités « sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ». En outre, ils affirment le droit des avocats à la liberté d'expression – également inscrit dans l'article 19 du PIDCP – qui comprend « le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'Homme ».

Le 26 octobre 2012, Nasrin Sotoudeh s'est vu décerner par le Parlement européen le prix Sakharov de la liberté de pensée, qu'elle partage avec un autre Iranien, Jafar Panahi, cinéaste de renommée mondiale, lui-même sous le coup d'une condamnation à six ans de prison et d'une interdiction de tourner des films en raison des critiques pacifiques qu'il a formulées envers les autorités iraniennes.

Noms : Nasrin Sotoudeh (f), Reza Khandan (h)

Action complémentaire sur l'AU 197/10, MDE 13/073/2012, 7 décembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

